

**Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2015.
Observations du Comité d'entreprise d'Aéroports de Paris
votées le 8 avril 2015 à l'unanimité des élus présents
CGT/UNSA SAPAP/FO/CFE-CGC**

L'effectif d'ADP SA diminue pour la treizième année consécutive. Pour la première fois l'effectif moyen passe en dessous des 7 000 salariés.

Le Plan de Départs Volontaires entérine le départ de 281 salariés avec une déstabilisation du collectif de travail. Nous nous inquiétons sur l'avenir de notre modèle social, percuté par un modèle économique uniquement axé sur des objectifs de rentabilité financière. Ce modèle social est un élément fondamental de la qualité du service public assumé par ADP.

A l'heure actuelle, c'est près d'un salarié sur cinq qui serait susceptible de partir en retraite d'ici à 2019. Cela amplifie le risque de perte des savoir-faire et des compétences au sein d'ADP. Pour y faire face, une autre politique est nécessaire, avec des créations nettes d'emploi. En 2014, les signes de dégradations sont réels avec des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail qui sont au plus haut. C'est un élément d'alerte, parmi d'autres, qui est consécutif à la multiplication des réorganisations, au vieillissement de l'effectif et à la pénibilité de certains métiers. Autant d'événements qui sont accentués par la baisse chronique des effectifs.

Ce constat est d'autant plus insupportable que l'activité et les résultats de 2014 d'ADP SA sont au-dessus des attentes budgétaires. Une nouvelle fois le bénéfice net atteint un record historique à 352 M€ (+13%). Les tendances sont les mêmes au sein du Groupe : baisse de l'emploi et forte augmentation du bénéfice net à 403 M€ (+33%).

Les conditions salariales et de travail des salariés sont d'autant plus insupportables que le trafic des aéroports parisiens atteint des niveaux records avec près de 93 millions de passagers, et que l'objectif d'activité du 2^{ème} CRE est atteint avec un an d'avance. Les prévisions budgétaires anticipent que la quasi-totalité des objectifs financiers du CRE 2 seront atteints en 2015, y compris pour le rendement des capitaux. Ce sont les gains de productivité réalisés par le personnel qui ont permis l'amélioration continue des résultats avec un partage de la valeur ajoutée toujours plus défavorable aux salariés.

A l'issue du conseil d'administration du 17 décembre 2014, la communication sur les choix stratégiques laissent augurer d'un climat social tendu et perturbé pour les années à venir dans la continuité des mouvements de grève d'envergure relatifs au gel des salaires pour 2015.

En effet, à quoi sert d'afficher l'ambition de « devenir le Groupe leader mondial de la conception, de la construction et de l'exploitation des aéroports » si cela se fait en permanence contre l'emploi et les conditions de travail des salariés. La politique

actuelle de l'emploi, de rémunération et des conditions sociales doit être remise en cause.

Il ne peut pas y avoir de développement économique efficace sans progrès social.

L'Etat favorise sa position d'actionnaire majoritaire, au détriment des emplois et du développement des aéroports parisiens, en imposant un taux de distribution de dividendes de 60% des bénéfices nets du groupe ADP. Ces choix sont à l'opposé de son rôle de régulateur et de garant du service public et de ses missions d'intérêt général.

Les propositions de la direction d'ADP sont connues pour le CRE 2016-2020 ainsi que les demandes des compagnies aériennes. Le débat sur ces orientations stratégiques doit, selon nous, mettre au cœur le rôle des aéroports parisiens, pour l'avenir du pays, l'emploi, un meilleur partage des richesses pour les salariés, un service public toujours de qualité ; autant de thèmes trop longtemps oubliés.